

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 11 juillet 2011	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 11 juillet 2011, à 20 h 45, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p>
Ordre du jour du 11 juillet 2011	<p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p> <p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 11 juillet 2011</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>AVIS DE CONVOCATION</i> 2 <i>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 3 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Adoption du règlement 297 décrétant le prolongement de la rue Beaudoin 3.2 Achat d'un cellulaire pour l'inspecteur municipal adjoint 3.3 Congés fériés et vacances pour l'inspecteur municipal 3.4 Publication du bulletin municipal 3.5 Offre d'achat pour un terrain coin Laurier/St-Pierre 4 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 5 <i>LEVÉE DE LA SEANCE</i>
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.</p>
189-07-2011 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>La directrice générale fait la lecture du règlement.</p>
190-07-2011 Adoption du règlement 297 décrétant le prolongement de la rue Beaudoin	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le «Règlement 297 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et des travaux de voirie sur la rue Beaudoin, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts».</p> <p>ADOPTÉE</p>
191-07-2011 Achat d'un cellulaire pour l'inspecteur municipal adjoint	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un cellulaire pour l'inspecteur municipal au coût de 99.80\$ plus taxes incluant les accessoires. La somme sera puisée au poste Cellulaire – Voirie (02 32000 331).</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



192-07-2011
Congés fériés et
vacances pour
l'inspecteur
municipal

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise que l'inspecteur municipal, Monsieur Michel Dubois, reçoive une compensation de 8 heures par jour lors des congés fériés, et que le pourcentage de 10% pour les vacances accordé dans la résolution 180-2003 soit appliqué sur le revenu gagné d'une semaine de 40 heures par semaine travaillée, plutôt que sur le revenus réellement gagné.

ADOPTÉE

193-07-2011
Publication du
bulletin municipal

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise que le bulletin municipal soit publié mensuellement et qu'il soit préparé à l'interne par le coordonnateur des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

194-07-2011
Offre d'achat
pour un terrain
coin Laurier/St-
Pierre

ATTENDU l'offre d'achat faite par Excavation Alex Martineau pour un terrain situé au coin des rues Laurier et St-Pierre ;

ATTENDU que le prix de vente proposé pour le terrain est inférieur au coût du marché ;

ATTENDU que le conseil veut demander un délai moindre que celui proposé pour la construction commerciale et mettre certaines conditions à la vente ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal propose à Excavation Alex Martineau un délai de trois (3) ans à partir de la date de la résolution de la vente pour effectuer une construction commerciale ;

QU'une compensation de 2 500\$ sera exigible après ce délai en cas de non construction ;

QUE la ligne boisée déjà existante soit préservée étant donné que le terrain est situé près d'une zone résidentielle ;

QUE la résolution de vente sera autorisée par le conseil municipal dès que les deux parties seront d'accord sur les conditions.

ADOPTÉE

195-07-2011
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

196-07-2011
Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 52.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 11^e jour de juillet 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière